

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers Fidèles,

J'espère que vous n'oubliez pas les thèmes des prédications et méditations de nos pèlerinages du Sacré-Cœur à la Pentecôte. En 2013, nous y avons honoré saint Joseph. Au-delà des quelques articles de ce bulletin, je vous invite, si vous avez conservé vos dossiers spirituels, à relire les textes de 2013 sur saint Joseph.

Voilà pour nous un exemple et un intercesseur qui nous est donné pour faire un saint Carême.

En effet, Joseph était, écrit saint Matthieu « un homme juste ». Dans la Sainte Ecriture, la qualification de juste ne désigne pas seulement l'honnêteté dans les devoirs à l'égard des autres, mais avant tout la sainteté, dans son acception de justice envers Dieu. Saint Luc nous apprend que les parents de Jésus allaient chaque année à Jérusalem pour la Pâque. Or ils n'y étaient pas strictement obligés, habitant loin de Jérusalem. Ces allusions nous révèlent en saint Joseph un homme avant tout religieux, aimant les observations de la loi, non pas par une obligation toute servile, mais par amour de la loi de Dieu, selon l'esprit des Psaumes.

Nous aussi, pendant ce temps de Carême, suivons avec simplicité et charité les indications que nous donne l'Église : en lisant dans nos missels l'évangile de chaque jour, en priant chaque jour aussi dans nos missels la collecte, qui est la prière de l'Église. Si nous le pouvons, faisons l'effort d'assister plus souvent à la sainte Messe. Aimons le temple de Dieu : à quoi nous servirait de prier St Joseph pour achever la façade de notre chapelle de Colmar, ou pour lui confier le sort de notre chapelle de Mulhouse, si nous n'aimons pas fréquenter le temple où habite vraiment notre Dieu vivant, écouter sa parole, recevoir ses sacrements, pour vivre de Jésus-Christ et à son exemple.

Saint Joseph est juste dans toute l'étendue de cette vertu dans la vie humaine : rappelons-nous son épreuve lorsqu'il voit Marie enceinte et qu'il délibère en fonction de ses devoirs. Dieu l'a récompensé en lui révélant le mystère, et lui a confié la garde de Jésus et de sa Mère. De notre côté, ne cherchons pas d'autres résolutions de Carême que celles d'accomplir courageusement tous nos devoirs : devoirs familiaux, devoirs d'état...et chercher à suivre la volonté de Dieu. Dans ces domaines, St Joseph est l'exemple non seulement du chef de famille, mais de l'artisan : rappelons ici la recommandation du catéchisme de St Pie X au sujet de la prière avant le travail : « Avant de

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur p. 1-2

La dignité de saint Joseph p. 2-3

L'escalier de Santa Fe p.3 et 6

Calendrier p. 4-5

Indulgences pour l'année de Saint Joseph p. 7

Annonces p. 8

travailler, on doit offrir son travail à Dieu en disant de tout son cœur « Seigneur, je vous offre ce travail : donnez-moi votre bénédiction.... » L'on doit travailler pour la gloire de Dieu et pour faire sa volonté ».

Et enfin et surtout, à l'invitation du Pape Léon XIII, invoquons St Joseph comme protecteur de l'Eglise et associons à nos prières nos pénitences. N'oublions pas que St Joseph est apparu aux enfants de Fatima, juste après le miracle du soleil, avec l'Enfant Jésus et Notre-Dame, bénissant le monde de sa main en forme de signes de croix. Pensons, après la récitation de notre chapelet, à réciter la prière à St Joseph, et à lui confier ainsi la famille de Jésus-Christ, qui est l'Eglise.

Abbé Jean-Luc Radier +

Saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle

Léon XIII, extraits de l'encyclique Quamquam Pluries, 15 août 1899



Pour quelles raisons spéciales saint Joseph a-t-il été nominativement déclaré Patron de l'Eglise ? Pour quels motifs, en retour, l'Eglise espère-t-elle beaucoup de sa protection et de son patronage ? Les voici : saint Joseph a été l'époux de Marie et il a été réputé le père de Jésus-Christ. De là, sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de la Mère de Dieu est si élevée qu'elle ne peut être surpassée par aucune autre. Toutefois, Joseph ayant été uni à la bienheureuse Vierge par le lien du mariage, il n'est pas douteux qu'il n'ait approché plus que personne de la dignité surminente au nom de laquelle la Mère de Dieu surpasse de si haut toutes les natures créées. En effet, de tous les genres de société et d'union, le mariage est le plus intime, et il entraîne essentiellement la communauté de biens entre les deux conjoints. Aussi, en assignant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement d'être le compagnon de sa vie, le témoin de sa virginité, le gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, d'avoir part à sa sublime dignité. De même, Joseph brille entre tous par la dignité la plus auguste, parce que, de par la volonté divine, il a été

établi le gardien du Fils de Dieu et regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents.

De cette double dignité découlaient d'elles-mêmes les charges que la nature impose aux pères de famille ; ainsi, Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. Il exerça de fait ces charges et ces fonctions pendant tout le cours de sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son épouse et le divin Enfant ; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement ; il préserva de la mort l'Enfant menacé par la jalousie d'un roi, en lui procurant un refuge ; dans les incommodités des voyages et les amertumes de l'exil, il fut constamment le compagnon, l'aide et le soutien de la Vierge et de Jésus. Or, la sainte famille, que Joseph gouvernait avec un pouvoir en quelque sorte paternel, contenait en elle-même les prémices de l'Eglise naissante. De même que la Très Sainte Vierge est la mère de Jésus-Christ, elle est aussi la mère de tous les chrétiens qu'elle a enfantés sur la montagne du Calvaire, au milieu des suprêmes souffrances du Rédempteur crucifié ; Jésus-Christ est aussi comme le premier-né des Chrétiens, lesquels, par l'adoption et par la rédemption, sont ses frères.



Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux Patriarche regarde comme lui

étant particulièrement confiée la multitude des Chrétiens dont se compose l'Eglise, à savoir cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, en sa qualité d'époux de Marie et de père de Jésus-Christ, il possède une autorité quasi paternelle. Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que, de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait de sa très sainte protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défende l'Eglise de Jésus-Christ. (...)

C'est pourquoi, comptant beaucoup, Vénérables Frères, sur votre autorité et sur votre zèle épiscopal et ne doutant pas que les bons et pieux fidèles ne fassent volontairement plus et mieux encore qu'il ne leur est commandé, Nous prescrivons que, pendant tout le mois d'octobre, après la récitation du Rosaire, au sujet de laquelle il a été précédemment statué, on ajoute **UNE PRIÈRE À SAINT JOSEPH**, dont la formule vous sera transmise en même temps que cette Lettre ; il sera ainsi fait chaque année à perpétuité. A ceux qui réciteront dévotement cette prière, Nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 août 1889. De Notre Pontificat l'an douzième.

LEON XIII, Pape

Prière à Saint Joseph

Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très sainte épouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage.

Au nom de l'affection qui vous a uni à la Vierge immaculée, Mère de Dieu ; par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder d'un œil propice l'héritage que Jésus-Christ a acquis au prix de son sang et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Ô très vigilant gardien de la sainte Famille, protégez la race élue de Jésus-Christ ; ô Père très aimant, éloignez de nous toute souillure d'erreur et de corruption ; ô notre très vaillant et tutélaire protecteur, assistez-nous du haut du ciel dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et, de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Couvrez-nous tous de votre perpétuel patronage, afin que, soutenus par la puissance de votre exemple et de votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du Ciel.

Ainsi soit-il. ■

L'escalier de Saint Joseph

M. l'abbé Hervé Gresland



La ville de Santa Fe (Sainte Foi) est située dans l'Etat du Nouveau-Mexique aux Etats-Unis. Un vicariat apostolique y fut établi en 1849 et confié à Mgr Jean-Baptiste Lamy. Celui-ci sollicita l'aide des Sœurs de Lorette, une congrégation récente, fondée en 1812 dans le Kentucky, afin qu'elles ouvrent une école. Les Sœurs répondent à son appel en envoyant six sœurs enseignantes, qui vécurent d'abord dans une petite maison d'une seule pièce. Elles engagent des ouvriers mexicains pour construire une école, et le collège reçoit ses premières élèves en 1854. Ces sœurs étaient pénétrées de l'amour de Dieu, et c'est cela qui leur permit d'affronter leur vie de pionnières et les grandes difficultés de ces premières années de fondation.



Mgr Lamy était Français, et il avait voulu que les Sœurs aient pour leur école une chapelle inspirée de la Sainte-Chapelle de Paris, qu'il affectionnait particulièrement. De fait, elle sera le premier édifice de style néogothique à l'ouest du Mississippi. La chapelle fut conçue par l'architecte français Antoine Mouly, disparu avant la fin de la construction. La nouvelle bâtisse serait grande par rapport aux chapelles des missions de cette contrée ; elle devait mesurer 23 mètres de long, 8 mètres de large et 26 mètres de haut. La supérieure de l'époque, Mère Madeleine, note dans les annales que la construction de la chapelle était placée sous le patronage de saint Joseph, envers qui les Sœurs avaient une grande dévotion.

La construction débuta en 1873. Certaines parties, dont les vitraux, furent importées de France.

Mars 2021

	PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Fax : 03 89 44 02 19	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
Lu 1 Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Ma 2 Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Me 3 Férie (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	Catéchisme des enfants 17h Messe lue	Pas de catéchisme 16h30 Chapelet 17h00 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
Je 4 Férie (III ^e cl.) Mémoire de Saint Casimir, Confesseur et de Saint Lucius, Pape et Martyr	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Ve 5 Férie (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois <i>Strasbourg : mémoire de Saint Fridolin, abbé</i> Abstinence ; Jeûne recommandé	17h00 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur		16h00 Heure-Sainte avec chapelet 17h00 Messe lue du Sacré-Cœur
Sa 6 Férie (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois Mémoire des Saintes Félicité et Perpétue, Martyres	16h00 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction 17h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie	16h00 Méditation devant le Saint- Sacrement exposé 17h00 Messe lue	16h00 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction 17h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie pour les vocations
Di 7 3 ^e dimanche de Carême (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 16h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	7h30 Messe lue 8h30 Grand-Messe	8h15 Messe lue 10h00 Grand-Messe Croisade eucharistique à l'issue de la Messe Apéritif après la Messe
Lu 8 Férie (III ^e cl.) Mémoire de Saint Jean de Dieu, Confesseur	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Ma 9 Férie (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Françoise Romaine, Veuve	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Me 10 Férie (III ^e cl.) Mémoire des Quarante Saints Martyrs de Sébaste	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 11 Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Ve 12 Férie (III ^e cl.) Abstinence ; Jeûne recommandé Mémoire de Saint Grégoire le Grand, Pape et Docteur	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		
Sa 13 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Chapelet 17h Messe lue
Di 14 4 ^e dimanche de Carême, <i>Lætare</i> (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe, <i>pas de confessions</i> 16h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Après les Messes : Vente de gâteaux pour le pèlerinage <i>Quête annuelle pour les écoles</i>	7h30 Messe lue 8h30 Grand-Messe	8h15 Messe lue 10h00 Grand-Messe
Lu 15 Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		

Ma 16	Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Me 17	Férie (III ^e cl.) Mémoire de Saint Patrick, Evêque d'Irlande	7h15 Messe lue	Catéchisme des enfants 17h Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 18	Férie (III ^e cl.) Mémoire de Saint Cyrille, Evêque de Jérusalem et Doct.	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Ve 19	Saint Joseph , Epoux de la Très Sainte Vierge et patron de l'Eglise universelle (I ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet	17h00 Messe lue	17h00 Messe lue	
Sa 20	Férie (III ^e cl.)	16h30 Chapelet 17h Messe lue		16h30 Chapelet 17h Messe lue	
Di 21	1 ^{er} dimanche de la Passion (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions Croisade Eucharistique après la Messe Pas de Vêpres	7h30 Messe lue 8h30 Grand-Messe (abbé Carhian) Croisade eucharistique après la Messe	8h15 Messe lue 10h00 Grand-Messe (abbé Radier) 16h00 Chemin de Croix à Notre-Dame de Dusenbach suivi d'un goûter	
Lu 22	Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Ma 23	Férie (III ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Me 24	Férie (III ^e cl.) Mémoire de Saint Gabriel Archange	7h15 Messe lue	Catéchisme des enfants 17h Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 25	Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie (I ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet	17h00 Messe lue	17h00 Messe lue	
Ve 26	Notre-Dame des Sept Douleurs (I ^e cl. Pour la Fraternité Saint-Pie X) Abstinence ; Jeûne recommandé	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Sa 27	Férie (III ^e cl.) Mémoire de Saint Jean Damascène, Conf. et Doct.	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet		16h30 Chapelet 17h Messe lue	
ATTENTION - Passage à l'heure d'été : avancer les montres d'une heure - ATTENTION					
Di 28	Dimanche des Rameaux (I ^e cl.)	10h15 Bénédiction, distribution, procession des rameaux et Grand-Messe puis confessions 16h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Bénédiction, procession des rameaux et Messe	9h00 Chapelet 9h30 Bénédiction, distribution, procession des rameaux et Grand-Messe	
Lu 29	Lundi Saint (I ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Ma 30	Mardi Saint (I ^e cl.)	17h00 Messe lue 18h00 Chapelet			
Me 31	Mercredi Saint (I ^e cl.)	7h15 Messe lue	Catéchisme des enfants 17h Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 1^{er}	Jeudi Saint (I ^e cl.)				
Ve 2	Vendredi Saint (I ^e cl.) Jeûne et abstinence obligatoires				
Sa 3	Samedi Saint (I ^e cl.)				

Voir le programme spécial de la Semaine Sainte
A établir en fonction des consignes sanitaires

En 1878, la chapelle était presque terminée lorsque les Sœurs se rendirent compte qu'une terrible erreur avait été faite : aucun escalier n'avait été prévu pour monter à la tribune qui se trouve à l'arrière, il n'y avait pas moyen d'y accéder. Elles firent appel à de nombreux maîtres charpentiers pour essayer de construire un escalier ; mais les uns après les autres, ils prenaient les mesures, réfléchissaient, puis répondaient que c'était infaisable, ou bien leurs propositions étaient très compliquées et auraient pris trop de place dans la chapelle. Il semblait n'y avoir d'autre solution que de mettre une échelle, ce qui était peu pratique et n'aurait pas été prudent pour les religieuses et les filles pensionnaires, ou de reconstruire complètement la tribune.

Les Sœurs recoururent donc à leur foi et décidèrent de confier ce problème humainement insoluble au bon saint Joseph, patron des charpentiers : il viendrait à leur secours. Elles commencèrent une neuvaine en son honneur.

Au dernier jour de la neuvaine, un homme aux cheveux gris se présenta à la porte du couvent et demanda à parler à la supérieure. Il était arrivé à dos d'âne avec sa caisse à outils et n'avait aucun chargement de bois. Il proposa de réaliser cet escalier, à la condition de rester seul durant le temps de son travail. Ravie, sœur Madeleine accepta immédiatement son offre, et il se mit au travail. Il construisit l'escalier tout seul, ce qui déjà est considéré comme un défi majeur.

La construction de l'escalier dura environ six mois. Des sœurs qui virent le mystérieux ouvrier à l'œuvre remarquèrent qu'il n'utilisait qu'une scie, une équerre et un marteau. Elles se souvenaient d'avoir vu des baquets remplis d'eau où trempaient des pièces de bois. D'où lui venait ce bois, elles l'ignoraient.

Le travail terminé, l'homme disparut sans se faire payer ni dire au revoir. Lorsque sœur Madeleine voulut le rémunérer, il demeura introuvable. On offrit une récompense, mais personne ne vint la chercher. Les Sœurs se rendirent au seul entrepôt de bois de Santa Fe : là, personne ne savait quoi que ce soit à ce sujet.

Les religieuses ont conclu que saint Joseph était venu répondre à leurs prières confiantes pour cons-

truire l'escalier.

Cet escalier en colimaçon est un chef-d'œuvre, aussi magnifique qu'étonnant. Au cours des années, de nombreux experts (architectes, ingénieurs) se sont penchés sur cet escalier mystérieux, car il est tout à fait fascinant qu'il tourne deux fois sur 360 degrés sans aucun support central. Cela signifie qu'il est suspendu sans aucun soutien : tout son poids repose sur sa première marche. Seuls le haut et le bas touchent le sol de la chapelle et celui de la tribune. Il est assemblé exclusivement par des chevilles en bois : il n'y a pas un seul clou. Personne ne peut donner d'explication satisfaisante pour sa construction, qui demeure une énigme.



L'escalier a 33 marches ; ce chiffre correspond aux 33 années de vie terrestre de Jésus. L'une des choses les plus surprenantes est la perfection des formes et des courbes : chaque pièce est d'une précision parfaite. Comment cela a-t-il été réalisé par un artisan travaillant seul, avec des instruments rudimentaires ? En revanche il n'y avait pas de rampe, et les Sœurs par respect pour saint Joseph qui était venu lui-même le construire, refusèrent d'y apporter des modifications. Elles revinrent sur cette décision quelques années plus tard, et un ouvrier de Santa Fe ajouta une rampe.

Pendant plus d'un siècle, on se demandait sans trouver la réponse quelle espèce de bois l'ouvrier avait utilisée, et d'où il provenait. Le bois fut analysé en 1994 et la conclusion fut la suivante : l'essence et le type de bois n'existe tout simplement pas au Nouveau-Mexique. Son origine demeure un mystère. Celui qui s'en approche le plus est le sapin d'Alaska.

En 1971 la chapelle a été achetée par une famille et est désormais un musée privé entretenu pour la conservation de la chapelle et de son escalier miraculeux. Pour des raisons de sécurité, quelques renforcements ont été réalisés sur l'escalier. La chapelle demeure aussi belle qu'avant. L'intérieur est resté intact : l'autel, la sainte Table, le chemin de la croix, la chaire, les vitraux, tout est encore en place. L'escalier en spirale, d'une rare beauté, émerveille ! On peut l'admirer, mais on ne permet pas aux visiteurs d'y monter. En le regardant, on se demande comment il tient debout... mais il n'y a rien pour le supporter. C'est impossible ? Mais pas pour saint Joseph.

ANNÉE DE SAINT JOSEPH

Le 8 décembre, le pape François a publié la Lettre apostolique *Patris corde* – avec un cœur de père – « à l'occasion du 150^e anniversaire de la déclaration de saint Joseph comme patron de l'Eglise universelle ». Il a par ailleurs décidé une « année saint Joseph ».

Le même jour paraissait un décret de la Pénitencerie apostolique, signée du cardinal Mauro Piacenza, pénitencier majeur. Ce décret promulgue une année spéciale saint Joseph, qui s'étendra du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021. Il annonce également les indulgences accordées tout au long de cette année.

L'indulgence plénière est accordée aux conditions habituelles – confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Saint-Père – « aux fidèles qui, l'âme détachée de tout péché, participeront à l'Année saint Joseph » de la manière indiquée, à savoir ceux :

- qui méditeront pendant au moins 30 minutes sur la prière du Notre Père, ou qui participeront à une retraite spirituelle d'au moins une journée qui comprend une méditation sur saint Joseph ;
- qui, à l'instar de saint Joseph, effectueront une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle ;
- qui réciteront le **Saint Rosaire** en famille ou entre fiancés ;
- qui confieront leur activité quotidienne à la protection de saint Joseph, et à tous les fidèles qui prieront l'Artisan de Nazareth, pour que ceux qui cherchent du travail puissent trouver un emploi ;
- qui réciteront les **Litanies de saint Joseph** en faveur de l'Eglise persécutée ad intra et ad extra, et pour le soulagement de tous les chrétiens qui subissent toute forme de persécution ;
- qui réciteront toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph, en particulier le 19 mars, le 1^{er} mai, le 19 de chaque mois et tous les mercredis, dédiés à la mémoire du saint selon la tradition latine ;
- dans le contexte d'urgence sanitaire, le don de l'indulgence plénière s'étend particulièrement aux

personnes âgées, aux malades, aux agonisants et à tous ceux qui, pour des raisons légitimes, sont dans l'impossibilité de quitter la maison, si, détachés de tout péché et avec l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, ils récitent un acte de piété en l'honneur de saint Joseph, réconfort des malades et patron de la bonne mort, offrant avec confiance à Dieu les douleurs et les épreuves de leur vie.



Source : fsspx.news



PONTMAIN

PÈLERINAGE DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X

1871 ★ ★ ★ ★ 2021
JUBILÉ DE L'APPARITION

SAMEDI 13 MARS

10h00 - Départ devant la Basilique de Pontmain (marche de 12 km)

12h00 - Repas tiré du sac sur le trajet à Saint-Mars / la Futaie

16h00 - Messe solennelle célébrée par M. l'abbé de Jorna à la Basilique suivie de la procession aux flambeaux avec les acteurs du film du Jubilé

Pour préparer ce pèlerinage, vous êtes invités à réciter tous les jours la prière suivante :

« Ô Marie conçue sans péché, terrible comme une armée rangée en bataille, écrasez toutes les hérésies qui sont dans le monde entier. Notre-Dame de Pontmain, priez pour nous. Notre-Dame de l'Espérance, sauvez l'Eglise, sauvez la France, sauvez-nous ! »

<http://www.pontmain-fsspx.com>



ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse**Mars : 10, 17 et 24
Avril : 7, 14 et 21➤ **Cravanche**Mars : 3, 10, 17 et 24
Avril : 7 et 28➤ **Colmar**Mars : 10, 17 et 24
Avril : 7, 14 et 21**Croisade Eucharistique**➤ **Colmar***Dimanche 7 mars à 11h30*➤ **Mulhouse***Dimanche 21 mars à 12h15*➤ **Cravanche***Dimanche 21 mars à 10h00***Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**➤ **Mulhouse Cravanche et Colmar***Dimanche 14 mars***Quêtes spéciales**➤ **Mulhouse Cravanche et Colmar***14 mars : Pour les écoles***Dimanche 21 mars**➤ *Dusenbach**16h00 : Chemin de Croix***Du dimanche 28 mars au samedi 3 avril**➤ *Semaine Sainte*

- 21-26 juin : Gastines
- 5-10 juillet : Pointet
- 19-24 juillet : Gastines
- 2-7 août : Pointet
- 9-14 août : Bitche
- 16-21 août : Gastines

Semaine Sainte

- 28 mars-3 avril : Pointet
- 29 mars -3 avril : Moulin du P

Foyers

- 8-12 mars : Pointet
- 26-29 avril : Enney

Fiancés

- 20-21 mars : Moulin du Pin

Prier avec les Psaumes (mixte)

- 1^{er}-6 mars : Moulin du Pin

A Jésus par Marie (mixte)

- 3-8 mai : Moulin du Pin

Montfortaine (mixte)

- 7-12 juin : Moulin du Pin
- 6-11 décembre : Moulin du P.

Pour étudiants (mixte)

- 30 juin-5 juillet : Moulin du P.

Jésus notre modèle (mixte)

- 26-31 juillet : Moulin du Pin

Avec N.-D. de Fatima (mixte)

- 16-21 août : Moulin du Pin

Rosaire (mixte)

- 4-9 octobre : Moulin du Pin

Avec Mgr Lefebvre (mixte)

- 15-20 octobre : Moulin du Pin

CARNET PAROISSIAL*Ont été régénérés par l'eau du Baptême*

➤ Arnaud Pantofel, le 14 février 2021 à Mulhouse, né le 25 janvier, fils de M. et Mme Franck Pantofel.

➤ Owen Gonnard, le 28 février 2021 à Cravanche, né le 1^{er} février, fils de M. et Mme Nicolas Gonnard.*Nous prions pour nos défunts du mois de mars***À Mulhouse**M. Benoît Heyer, + 2001 à 64 ans
M. Gérard Jaillet, + 2006 à 74 ans
Mme Odile Cartier, + 2018 à 94 ans**À Colmar**M. Claude Laplatte, + 1991 à 84 ans
Mme Marie-Madeleine Henry, + 1991 à 80 ans
M. Lucien Karcher, + 1991 à 83 ans
M. Joseph Kaestle, + 1992 à 77 ans
M. Lucien Knittel, + 1994 à 64 ans
M. Pierre Aubert, + 2002 à 82 ans
Mme Geneviève Descours, + 2005 à 78 ans
M. Léon Wissler, + 2015 à 88 ans
Mme Marie-Jeanne Meyer, + 2015 à 90 ans**À Cravanche**Mme Jeannine Fluckiger, + 2006 à 72 ans
Mme Marie-Louise Armansin, + 2008 à 88 ans
M. José Baume, + 2020 à 82 ans**RETRAITES SPIRITUELLES****Saint Ignace Messieurs**

- 8-13 mars : Gastines
- 28 mars-2 avril : Caussade
- 19-24 avril : Pointet
- 30 avril-5 mai : Caussade
- 3-8 mai : Gastines
- 10-18 mai : Caussade
- 17-22 mai : Pointet
- 4-9 juin : Caussade
- 7-12 juin : Gastines
- 18-23 juin : Caussade
- 21-26 juin : Pointet
- 5-10 juillet : Gastines
- 5-10 juillet : Caussade
- 19-24 juillet : Pointet
- 19-24 juillet : Caussade
- 31 juillet-30 août : Caussade
- 2-7 août : Gastines
- 16-21 août : Pointet
- 16-21 août : Bitche
- 23-28 août : Enney

Saint Ignace Dames

- 15-20 mars : Pointet
- 22-27 mars : Gastines
- 19-24 avril : Gastines, Bitche
- 3-8 mai : Pointet
- 7-12 juin : Pointet
- 7-12 juin : Enney

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le chapelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes

INTENTIONS DU MOIS**Croisade eucharistique :**

- Pour que les âmes chrétiennes se sacrifient plus généreusement

Rosaire vivant :

- Pour la protection des écoles chrétiennes

HONORAIRES

Messe : 18 €
Neuvaine : 180 €
Trentain : 720 €

CONFIRMATIONS**Le samedi 29 mai à Colmar**

Les feuilles d'inscription sont disponibles en table de presse.

La coutume de l'Eglise latine veut que le sacrement de Confirmation soit administré à partir de l'âge de **7 ans** (Code de Droit canonique de 1917, can.788). Les **adultes** non confirmés ou confirmés de façon douteuse (dans les diocèses depuis 1971) sont aussi concernés ! Merci de consulter un prêtre du Prieuré en cas de difficulté.

Les candidats doivent justifier de leur baptême (livret de famille catholique ou certificat à demander à la paroisse de baptême).